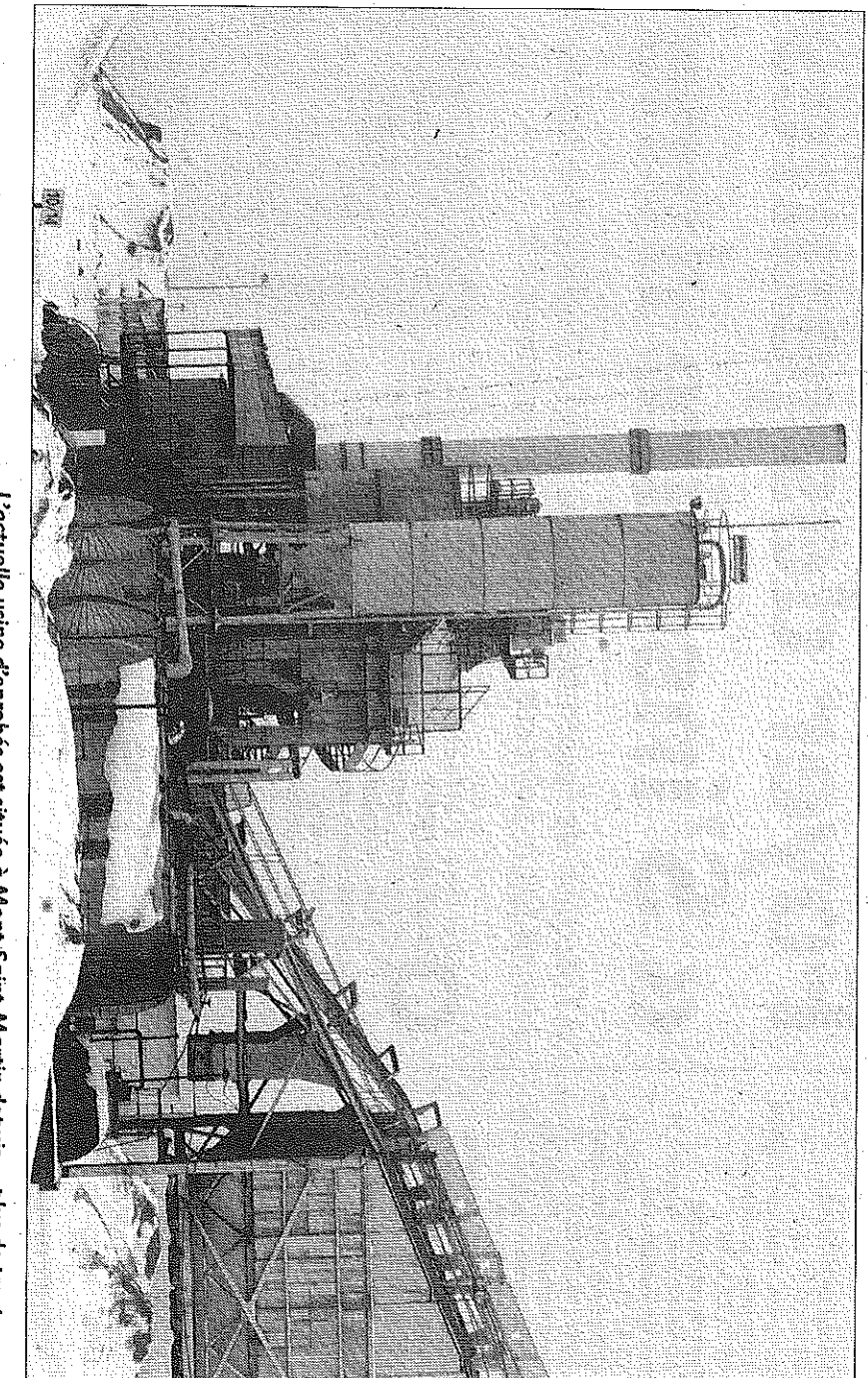


Longwy et son pays

ÉCONOMIE

station d'entrobage à Lexy

Gérard Allieri, maire de Lexy et des représentants de l'entrobage Eurovia ont organisé une réunion publique afin de présenter le projet de station d'entrobage sur la zone des Quémènes sur le ban communal de Lexy.



L'actuelle usine d'entrobés est située à Mont-Saint-Martin depuis... plus de trente ans.

Le dossier étape par étape

29 octobre 2007. Le projet de construction d'une nouvelle station d'entrobés est déposé à la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

2008. Une enquête publique est menée.

Juin 2008. Le conseil municipal de Lexy émet un avis favorable à l'implantation, par la société Mont-Saint-Martin entrobés, d'un poste d'entrobage à Lexy.

Juillet 2008. Une association pour l'environnement et la qualité de vie sur le Pays-Haut voit le jour. Ce collectif d'habitants plaide en faveur de l'implantation de la station d'entrobage sur la zone du Parc international d'activité, soit à Mont-Saint-Martin, soit à Villers-la-Montagne.

Septembre 2008. Le conseil municipal refuse d'accorder le permis de construire à Eurovia.

Novembre 2008. Le permis de construire est validé par le maire de Lexy.

Décembre 2008. Le Coderst (conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques) rend un avis favorable au projet de station d'entrobés de Lexy.

Gérard Allieri : « J'irai jusqu'au bout de ce projet »

Notre force n'est pas à Belval, ni à Luxembourg dans le Pays-Haut. Que chacun prenne ses responsabilités pour dynamiser l'activité commerciale, sociale... À Lexy, nous avons des projets et on en est fiers. » Plutôt bavard, Gérard Allieri, maire de Lexy, lors d'une réunion publique, la semaine passée. Et pour cause, celle-ci avait pour objet de présenter le projet de centrale d'entrobés, porté par Eurovia.

J'ai jusqu'au bout de ce projet, quoi qu'il m'en coûte, pas de manière brutale, mais de manière déterminée. Bien sûr, il est toujours plus facile et plus confortable de rester immobile... »



Hervé Della Valle, directeur régional d'Eurovia, et Marie-Lou Thévenon, déléguée environnement, avaient fait le déplacement pour présenter la future station d'entrobage. Actuellement basée à Mont-Saint-Martin, la structure ne répond plus aux normes en vigueur. « Eurovia est ancrée dans le territoire et souhaite y rester. L'investissement pour ce nouveau projet se monte à 3-4 millions d'euros. La station de Lexy n'aura rien à voir avec celle de Mont-Saint-Martin, elle de Mont-Saint-Martin, assure Hervé Della Valle. Elle sera composée d'un bâtiment type industriel qui abritera le poste d'entrobage, d'un local avec bureau et réfectoire, ainsi qu'une aire de stockage de granulats. » La zone des Quémènes, située à la sortie de la ville, accueillera cette nouvelle installation.

Un second permis de construire est valide.

Janvier 2010. Le juge des référés du tribunal administratif de Nancy décide de suspendre les travaux jusqu'à un jugement sur le fond.

Juillet 2010. Le tribunal administratif de Nancy annule l'arrêt d'exploitation de l'entreprise Mont-Saint-Martin entrobés, filiale d'Eurovia, qui doit s'implanter à Lexy au lieu-dit des Quémènes.

Décembre 2010. Le tribunal administratif de Nancy doit statuer sur le permis de construire. L'autorité environnementale devrait donner un avis favorable au projet.

Février 2011 à mars 2011. Une enquête publique est prévue pour une nouvelle autorisation d'exploitation.

Fin 2011 -début 2012. Mise en service possible de la station d'entrobage.

Un dossier qui a fortement attisé les tensions entre des élus voisins et les membres d'une association de défense de l'environnement au cours des dernières années. « L'avenir du Bassin de Longwy passera par le maintien de l'industrie, continue Gérard Allieri. Quel intérêt aurais-je à porter depuis deux ans, un projet aussi décrié que celui-ci ? Nous nous sommes beaucoup questionnés et si le moindre élément technique redhibitoire était apparu, nous n'aurions pas donné notre accord. »

Hervé Della Valle, directeur régional d'Eurovia, et Marie-Lou Thévenon, déléguée environnement, avaient fait le déplacement pour présenter la future station d'entrobage. Actuellement basée à Mont-Saint-Martin, la structure ne répond plus aux normes en vigueur. « Eurovia est ancrée dans le territoire et souhaite y rester. L'investissement pour ce nouveau projet se monte à 3-4 millions d'euros. La station de Lexy n'aura rien à voir avec celle de Mont-Saint-Martin, elle de Mont-Saint-Martin, assure Hervé Della Valle. Elle sera composée d'un bâtiment type industriel qui abritera le poste d'entrobage, d'un local avec bureau et réfectoire, ainsi qu'une aire de stockage de granulats. » La zone des Quémènes, située à la sortie de la ville, accueillera cette nouvelle installation.

Des représentants d'Eurovia avaient fait le déplacement pour présenter le projet de station d'entrobage. Photo RL

ans... Je suis un peu surpris qu'on ne se soucie pas de la santé des Saint-Martinois ! Je le dis avec provocation ! » L'élu a concédé que les habitants pouvaient se poser des questions

sur cette centrale. « Mais à Lexy, elle sera plus moderne et respectera les normes environnementales en vigueur. [...] À Mont-Saint-Martin, nous ne voyons pas partir Eurovia de gaieté de cœur, mais l'usine reste dans l'agglomération, c'est le principal. » Même son de cloche pour Yves Jeunesse, président du Syndicat mixte industriel. « En 2005, le député et conseiller général de l'époque était venu me demander si je n'avais pas un terrain pour Eurovia. Je lui ai répondu qu'on ne ferait rien si le maire de Lexy n'était pas d'accord, rappelle Yves Jeunesse. En février 2006, le terrain a été vendu et c'est aberrant de voir qu'on est à ce stade fin 2010 ! Malgré les pressions, la municipalité de Lexy et son maire n'ont pas baissé les bras et je les en félicite. Tout comme l'entreprise Eurovia qui aurait pu très bien aller de l'autre côté de la frontière. »

Sandra Nonnenbruck.

29 octobre 2007. Le projet de construction d'une nouvelle station d'entrobés est déposé à la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

2008. Une enquête publique est menée.

Juin 2008. Le conseil municipal de Lexy émet un avis favorable à l'implantation, par la société Mont-Saint-Martin entrobés, d'un poste d'entrobage à Lexy.

Juillet 2008. Une association pour l'environnement et la qualité de vie sur le Pays-Haut voit le jour. Ce collectif d'habitants plaide en faveur de l'implantation de la station d'entrobage sur la zone du Parc international d'activité, soit à Mont-Saint-Martin, soit à Villers-la-Montagne.

Septembre 2008. Le conseil municipal refuse d'accorder le permis de construire à Eurovia.

Novembre 2008. Le permis de construire est validé par le maire de Lexy.

Décembre 2008. Le Coderst (conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques) rend un avis favorable au projet de station d'entrobés de Lexy.

9 octobre 2009. Un second permis de construire est valide.

Janvier 2010. Le juge des référés du tribunal administratif de Nancy décide de suspendre les travaux jusqu'à un jugement sur le fond.

Juillet 2010. Le tribunal administratif de Nancy annule l'arrêt d'exploitation de l'entreprise Mont-Saint-Martin entrobés, filiale d'Eurovia, qui doit s'implanter à Lexy au lieu-dit des Quémènes.

Décembre 2010. Le tribunal administratif de Nancy doit statuer sur le permis de construire. L'autorité environnementale devrait donner un avis favorable au projet.

Février 2011 à mars 2011. Une enquête publique est prévue pour une nouvelle autorisation d'exploitation.

Fin 2011 -début 2012. Mise en service possible de la station d'entrobage.

Le maire de Lexy a profité de cette introduction pour dénoncer une « campagne de désinformation en direction des habitants, ce qui est regrettable.

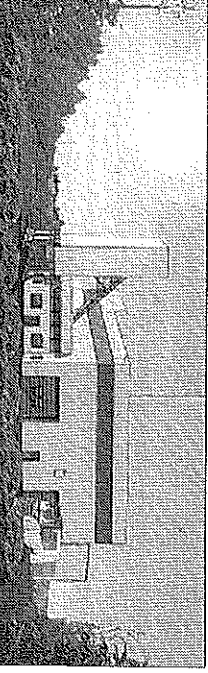
80% d'entrobés produits à Mont-Saint-Martin
Eurovia produit 120 000 ton-

nes d'entrobés par an sur le secteur près de 80 % sont fournis par Mont-Saint-Martin Entrobés (MSTME). « Les utilisateurs sont des matières d'ouvrage publiques, des conseils généraux ou des communautés de communes, précise Hervé Della Valle. Il y a également des clients privés qui utilisent ces entrobés pour la réalisation de lotissements ou de parkings. Il est nécessaire de maintenir une production au cœur de la zone ce qui permettra de réduire les coûts de transport et le coût global des chantiers. »

De nombreux élus ont assisté à ce rendez-vous public et ont eu l'occasion d'exprimer leur avis à l'instar de Serge de Cathi, maire et conseiller général de Mont-Saint-Martin. « Il n'y a rien de pire que d'entendre des choses infondées. Et depuis qu'il y a débat, je suis surpris que certains ne m'aient pas appelé. L'usine de Mont-Saint-Martin se situe à 150 mètres à peine de mon jardin, elle est là depuis 30

ans... Je suis un peu surpris qu'on ne se soucie pas de la santé des Saint-Martinois ! Je le dis avec provocation ! » L'élu a concédé que les habitants pouvaient se poser des questions

sur cette centrale. « Mais à Lexy, elle sera plus moderne et respectera les normes environnementales en vigueur. [...] À Mont-Saint-Martin, nous ne voyons pas partir Eurovia de gaieté de cœur, mais l'usine reste dans l'agglomération, c'est le principal. » Même son de cloche pour Yves Jeunesse, président du Syndicat mixte industriel. « En 2005, le député et conseiller général de l'époque était venu me demander si je n'avais pas un terrain pour Eurovia. Je lui ai répondu qu'on ne ferait rien si le maire de Lexy n'était pas d'accord, rappelle Yves Jeunesse. En février 2006, le terrain a été vendu et c'est aberrant de voir qu'on est à ce stade fin 2010 ! Malgré les pressions, la municipalité de Lexy et son maire n'ont pas baissé les bras et je les en félicite. Tout comme l'entreprise Eurovia qui aurait pu très bien aller de l'autre côté de la frontière. »



La future station d'entrobés sera construite sur la zone des Quémènes à Lexy. Sa mise en service interviendra au début de l'année 2012. Photo DR



Les membres du conseil municipal de Lexy et des élus voisins ont assisté à cette réunion publique. Photo RL